

La voix de l'Opposition de gauche

Tempête dans un verre d'eau

30.12.12

Avant-propos

Le contexte. En réalité la taxation à 75% pour les plus riches contribuables retoquée hier par le Conseil constitutionnel ne devait concerner environ que 1.500 nantis, qui auraient payé en moyenne la somme "*colossale*"... de 140.000 euros.

Une ruine sachant que cette taxe s'appliquerait à leurs revenus imposables une fois déduites toutes les "*niches fiscales*" dont ils bénéficient déjà, sans parler de leur richissime patrimoine non imposable, oeuvres d'art, châteaux, etc. sans oublier les importantes sommes détournées du fisc pour avoir atterri discrètement dans des paradis fiscaux en pleine expansion ces dernières années, et pour finir les privilégiés qui ne déclarent qu'une partie de leurs revenus en France, tandis que la plus importante est déclarée dans des pays plus avantageux fiscalement, la Belgique par exemple.

Quelques données concrètes.

1 - Déclarer un revenu annuel de 88 200 € en 2008 est le critère de base, pour un célibataire s'il souhaite figurer dans la liste des personnes les plus aisées en France. Pour un couple, le seuil est d'un peu plus de 130.000 € Le club des riches français compte environ 600 000 membres, donc seulement 1 % des contribuables. (<http://finance-economie.com>)

2 - A Paris par exemple, le nombre de riches contribuables redevables de l'impôt sur la fortune s'élevait à 86 949 habitants qui possédaient un patrimoine supérieur à 790 000 euros en 2010 (le seuil d'imposition pour cette année) et ont payé 9 018 euros d'ISF en moyenne. (Source : <http://www.journaldunet.com>)

3 - Le haut de la distribution des revenus s'élargit : depuis 2004, le nombre de personnes riches est en forte augmentation (figure 10). Entre 2004 et 2007, le nombre de personnes dépassant les 100 000 euros constants de revenu par unité de consommation a crû de 28 %, et de 70 % pour les personnes au-dessus du seuil à 500 000 euros.

En parallèle, depuis quelques années, les statistiques fiscales révèlent une augmentation forte du nombre de redevables à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). En effet, le nombre de foyers redevables de l'ISF au titre de l'année civile 2004 est de 336 000, soit 12 % plus élevé que l'année précédente (cf. annuaire statistique de la DGFIP), et plus élevé encore les trois années suivantes : l'impôt de solidarité sur la fortune touche ainsi 528 000 foyers en 2007.

Pourtant, le seuil de l'ISF est revalorisé chaque année pour tenir compte de l'érosion monétaire. Les seuils, depuis 2004, sont donc toujours entre 754 000 euros et 761 000 euros de 2007. Cette évolution du nombre de foyers possédant un patrimoine important correspond principalement à une valorisation des actifs immobiliers et mobiliers possédés.

Ainsi, d'un côté, la valorisation forte des actifs sur la période 2004-2007 a fait augmenter le nombre de hauts patrimoines ; de l'autre, on observe une augmentation du nombre de riches en termes de revenus.

Le nombre de personnes dont le revenu déclaré par unité de consommation est supérieur à 500 000 euros de 2007 augmente de 70 % entre 2004 et 2007, passant ainsi de 6 500 à un peu plus de 11 000. (www.insee.fr)

4- Selon l'étude annuelle de la banque helvétique Credit Suisse sur l'état de la richesse dans le monde, la France compte 2,6 millions de millionnaires en dollars (Le Point.fr et AFP 19.10.2010)

Quelques titres d'articles de presse.

- Le Conseil constitutionnel annule la taxe à 75%, camouflet pour Hollande - AFP
- Budget 2012 rectifié: le Conseil constitutionnel valide le crédit d'impôt - AFP
- Impôt à 75 % : "*Une censure symbolique mais pas sévère*", selon Ayrault - LePoint.fr
- "*L'idéologie n'a pas sa place dans les décisions fiscales*" - Le Nouvel Observateur

Le Conseil constitutionnel : une institution non élue, illégitime.

Des Sages tous nommés par la droite - Lefigaro.fr

Les neuf membres nommés qui siègent au Conseil ont tous été choisis par la droite.

Le président, Jean-Louis Debré, a été nommé par Chirac, alors président, en février 2007. Les trois hommes politiques chevronnés entrés lors du dernier renouvellement, en février 2010, étaient Michel Charasse, Jacques Barrot et Hubert Haenel. Ils ont été respectivement choisis par trois hautes autorités issues de l'UMP: Nicolas Sarkozy, Bernard Accoyer et Gérard Larcher, à l'époque chef de l'Etat, président de l'Assemblée et président du Sénat. Par ailleurs, les trois anciens présidents, membres de droit du Conseil, sont tous de droite.

«nous mettons un point d'honneur à décevoir les attentes des autorités qui nous nomment afin de prouver notre indépendance», plaide un Sage. Lefigaro.fr 29.12

Il faut bien sauver les apparences, ils ne sont pas les seuls à se livrer à cet exercice pour tromper les naïfs ou les ignorants. Le Conseil constitutionnel a le même pouvoir que la Cour suprême aux Etats-Unis ou en Inde, un pouvoir d'exception propre aux dictatures.

Et la comédie continue.

Les uns en rigolent, à l'UMP, les autres ridiculisés, s'en désolent en promettant de remettre cette taxe sur le tapis d'ici fin 2013, au PS, alors qu'en réalité on vient de voir qu'elle était insignifiante et n'empêcherait pas de vivre les parasites qui s'enrichissent sur le dos des travailleurs.

Les uns interviennent au nom de l'idéologie qu'ils représentent, à l'UMP, les autres s'emploient à tenter de sauver les apparences trompeuses selon lesquels ils ne partageraient pas l'idéologie

bourgeoise des premiers, peine perdue, les travailleurs qui n'avaient pas encore compris qu'ils n'avaient rien à attendre du PS sont en train d'en faire (à nouveau) l'expérience.

Hier, j'ai montré à un Indien de nationalité française (mon propriétaire) la vidéo du PCF qui l'a bien fait marrer. A la fin, il m'a dit la chose suivante en parlant de Hollande et son gouvernement : "*ils ne peuvent pas faire autrement, ils sont prisonniers de la même logique*", je lui ai répondu qu'il fallait casser cette "*logique*" qui consiste à recevoir ses ordres des banquiers et des actionnaires des multinationales et à satisfaire leurs besoins, il m'a répondu "*tout à fait, c'est le seul moyen, sinon rien ne changera*", effectivement, et sur ce plan-là la preuve est faite qu'il n'y a rien à attendre des partis institutionnels, de l'UMP ou du PS notamment...

L'article de l'AFP

- Le Conseil constitutionnel a infligé samedi un camouflet au président François Hollande en annulant la taxation à 75% pour les plus riches contribuables, la mesure la plus emblématique et contestée de son gouvernement.

Si le chef de l'Etat a accueilli "*sereinement*", selon son entourage, la censure de cette taxe, il a immédiatement demandé à son Premier ministre de préparer "*un nouveau dispositif*" pour "*rétablir une taxation exceptionnelle sur deux ans, 2013 et 2014*".

Dans un communiqué, Jean-Marc Ayrault a donc promis une nouvelle mouture de la taxe censurée dans le cadre "*de la prochaine loi de finances*", mais sans donner de précision sur ses modalités, ni sur la date de sa présentation, dans un collectif budgétaire en cours d'année ou dans le projet de budget 2014, l'automne prochain.

La décision du Conseil constitutionnel est un coup rude pour le président de la République, car malgré un faible rendement -- elle devait toucher environ 1.500 personnes, qui auraient payé en moyenne 140.000 euros à ce titre --, cette super taxe sur les très riches constituait un marqueur de sa présidence.

La droite a ironisé sur "*le camouflet*" infligé par le Conseil constitutionnel à François Hollande, et dénoncé, à l'instar de l'ex-Premier ministre François Fillon "*la politique de matraquage fiscal*" du gouvernement.

Le président de l'UMP, Jean-François Copé, a appelé "*solennellement François Hollande à tirer les leçons de ses échecs et à changer de politique*".

"Pour la France, a-t-il ajouté, il est impératif qu'en 2013 François Hollande prenne conscience de son devoir et entreprenne enfin les réformes courageuses dont nous avons besoin".

Saisi par les parlementaires UMP, le Conseil constitutionnel a estimé que la taxe de 75% sur les revenus supérieurs à 1 million d'euros prévue pour deux ans dans le budget 2013 méconnaissait le principe d'égalité des charges. Elle devait être prélevée auprès de chaque personne physique alors que l'impôt sur le revenu l'est "*par foyer*".

Concrètement, a-t-on expliqué au Conseil, un ménage, dont chaque membre percevrait un revenu de 900.000 euros, se trouverait exempté de taxation, tandis qu'un autre, dont un seul membre gagnerait 1,2 million d'euros et l'autre rien, devrait l'acquitter, ce qui constituerait à l'évidence une "*rupture d'égalité au regard de la faculté contributive*".

Plusieurs autres dispositifs du budget 2013 ont été entièrement ou partiellement retoqués (investissements en outre-mer, droits de succession en Corse sur les immeubles, retraites-chapeau etc...). Mais pour un montant de "*moins de 500 millions d'euros*" sur un total de quelque 300 milliards, ce qui n'obère pas l'architecture globale du texte.

S'agissant du budget 2012 rectifié, le gouvernement, par la voix de M. Ayrault, s'est réjoui de la validation par le Conseil constitutionnel de son crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Cette mesure phare du pacte de compétitivité issu du rapport Gallois prévoit un coup de main de 20 milliards d'euros aux entreprises. AFP 29.12

Ne bondissez pas à la lecture du dernier paragraphe, rien de plus naturel ou normal au choix, cette misérable taxe va dans le même sens que ces 20 milliards d'euros supplémentaires accordés aux patrons : tout pour les riches, la poursuite de la politique de Sarkozy, il n'y a que l'emballage ou l'étiquette qui change, pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris, ce qui figuraient sur les bulletins de vote en mai et juin dernier.

J'ai ajouté deux fichiers dans la rubrique *Social* sur la répartition des revenus.